



Mairie de
LABASTIDE-BEAUVOIR
Haute-Garonne

République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 04 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur André Durand, Maire.

Présents : André DURAND, Elisabeth COCCOLO-LOUW, Rozenn IRVOAS, Nicole ORMES, Franck JOLIBOIS, David REVERSA et Grégory CRESPO

Pouvoirs : Edouard ANGELO à Nicole ORMES

Absents non excusés : Laurent Chauveau, Cédric CHAMBON et Nicolas COMBEBIAC
Lesquels forment la majorité des membres en exercice, le quorum est établi.

Madame Elisabeth COCCOLO-LOUW est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu des dernières séances

Le compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération approuvant la suppression des pénalités des entreprises dans le cadre des marchés publics sur la fin des travaux

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la suppression des pénalités affectées aux entreprises dans le cadre du marché public de la médiathèque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2. Délibération approuvant la création d'un emploi non permanent de secrétaire Général

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent de Secrétaire Général pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 38 heures. La date de fin de cette période d'accroissement d'activité prendra fin le 31/10/2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3. Délibération approuvant l'attribution de compensation Sicoval

Monsieur le Maire indique que l'attribution de compensation prévue pour le Sicoval s'élève à 6 821€.

Il précise au Conseil Municipal que cette somme est prévue au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4. Délibération approuvant la reprise des tombes abandonnées

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de mettre en place la reprise des tombes abandonnées. Il précise qu'une liste indiquant les noms a été affichée au cimetière et qu'aucune demande de modification n'a été observée. Il convient donc de poursuivre le projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.